



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES COMPETITIONS NATIONALES FEMININES

Réunion en Visio du :	Vendredi 31 octobre 2025
à :	09h30
Président :	Claude BARRIERE
Présents :	Christine AUBERE (Autres acteurs), Yveline LALLIER, Aline RIERA (BELFA), Claude DEVILLE CAVELLIN, Didier SUBTIL et Bertrand VOISIN
Assistent :	Déborah LAUER, Pierre NESPOUX, Laurent VAICHERE et Christophe DROUVROY (DCN)
Excusées :	Coralie ROYER, Marie-Christine TERRONI, Peggy PROVOST (DTN)

COUPE DE FRANCE FEMININE

La Commission,

Prend connaissance d'un nombre d'équipes qualifiées trop important pour le 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine 2025/2026, à savoir 82 équipes au lieu de 80 équipes dont 70 équipes issues des Finales régionales au lieu de 68.

Constata que ces deux équipes supplémentaires résultent d'une part, d'une erreur concernant le nombre d'équipes qualifiées issues de la Phase régionale de la Ligue des Pays de la Loire pour le 1^{er} Tour Fédéral communiqué par la FFF à cette même Ligue (6 équipes au lieu de 5, comme la saison précédente), notamment liée à l'intégration d'une équipe issue de l'Océan Indien, et d'autre part, d'une erreur de la Ligue Auvergne Rhône Alpes organisant 9 matchs pour ses Finales régionales alors que lui avait été communiqué le nombre de 8 équipes qualifiées pour le 1^{er} Tour Fédéral.

Dit que le 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine ne peut se tenir qu'avec 80 équipes afin d'assurer le bon déroulement de la compétition.

Dit que la seule solution possible, d'un point de vue matérielle, est l'organisation d'un Tour de cadrage avec deux matchs afin de régulariser la situation avant le 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine.

Dit que ces deux matchs concerneront d'une part, deux équipes de la Ligue des Pays de la Loire et d'autre part, deux équipes de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, ces deux Ligues ayant respectivement une équipe qualifiée en trop de manière erronée par rapport au nombre d'équipes engagées dans la compétition par l'ensemble des Ligues régionales.

Dit que le tirage au sort de ce Tour de cadrage se tiendra à l'issue des Finales régionales, le lundi 3 novembre 2025 au siège de la FFF et réalisé par les membres, avec un match tiré parmi les 6

équipes qualifiées de la Ligue des Pays de la Loire et un match tiré parmi les 9 équipes qualifiées de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Dit que ces deux matchs de cadrage se joueront le dimanche 16 novembre 2025 à 14h30 sur le terrain du club premier nommé, sachant que si le club tiré en deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, alors ce club devient club recevant.

Précise également que ces deux matchs de cadrage se joueront dans les mêmes conditions matérielles que le 1^{er} Tour Fédéral de Coupe de France Féminine, à savoir fourniture des équipements floqués aux couleurs de la compétition, versement de la dotation financière de 1.500 euros pour les équipes participantes et aide au déplacement pour l'équipe visiteuse sur la base de 4 €/km, aller simple.

Enfin, demande à la FFF de communiquer dès aujourd'hui ces informations à l'ensemble des équipes qualifiées pour les Finales régionales des Ligues des Pays de la Loire et Auvergne Rhône Alpes.

La prochaine réunion de la Commission est fixée au mercredi 5 novembre 2025.

Président
Claude BARRIERE

Secrétaire
Yveline LALLIER